

**Conclusions finales de la 3^{ème} rencontre des Recteurs français d'académie et
des Ministres de l'éducation des Länder allemands
les 13 et 14 décembre 2007**

Le Ministre de l'Education nationale de la République française, Xavier Darcos

et

le Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les affaires culturelles dans le cadre du Traité sur la coopération franco-allemande, Klaus Wowereit

et

la Conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder en République fédérale d'Allemagne représentée par son président, Jürgen Zöllner

1. poursuivent leur bonne coopération sur la base du plan stratégique en faveur de la langue du partenaire adopté par le conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004, qui prévoit de privilégier la langue du partenaire dans les systèmes éducatifs des deux pays par des mesures concrètes communes et des actions spécifiques à chacun des deux pays en liaison avec les recteurs français d'académie et les ministres allemands de l'éducation,
 - saluent de ce fait l'évolution positive du nombre des élèves qui, en France et en Allemagne, étudient la langue du pays voisin,
 - se prononcent en même temps pour le renforcement d'un information commune en faveur de la langue du partenaire sur la base du plurilinguisme et de l'acquisition la plus précoce possible de la langue du partenaire en coopération avec les nombreux partenaires qui oeuvrent à la diffusion de la langue,
 - attirent à ce sujet également l'attention sur la nouvelle publication réalisée par le Ministère français de l'éducation nationale, en partenariat avec le Goethe Institut de Paris, de la brochure intitulée « L'allemand, passeport pour l'Europe », ainsi que sur la nouvelle publication par le plénipotentiaire pour la coopération culturelle franco-allemande en coopération avec la Conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder de la brochure intitulée « Französisch à la Carte », brochures qui visent à susciter l'intérêt en faveur de l'apprentissage de la langue française et qui seront diffusées dans les établissements scolaires français et allemands à l'occasion de la Journée franco-allemande du 22 janvier 2008,
 - chargent la Commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général, en coopération avec la Conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder, d'ici l'automne 2008, de l'établissement d'un état des lieux des deux langues partenaires dans chaque pays et de l'élaboration de propositions en faveur de leur développement ;
2. confirment leur intention de continuer à améliorer la formation initiale et continue des enseignants afin d'assurer un enseignement vivant et de grande qualité de la langue du partenaire,

- se félicitent des possibilités offertes aux enseignants français et allemands d'exercer dans le pays partenaire sur la base du principe européen de reconnaissance des qualifications professionnelles,
 - se prononcent en faveur du fait d'informer largement les enseignants sur les possibilités de séjours dans le pays partenaire, de rendre attractive cette mobilité et, le cas échéant, de la soutenir,
 - demandent dans cette perspective à la Commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général d'élaborer des propositions visant à relancer les séjours d'enseignants dans le pays partenaire ;
3. saluent le développement constant de la coopération entre les académies et les Länder dans le domaine éducatif et appellent à la poursuite et à l'intensification de ces partenariats qui constituent notamment un cadre approprié pour la mise en œuvre des actions de mobilité,
- se félicitent du développement des partenariats entre les établissements scolaires français et allemands conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur (« AbiBac ») ainsi qu'entre les établissements à filières bilingues ou à enseignement renforcé de la langue du partenaire,
 - rappellent la décision commune du plan stratégique en faveur de la langue du partenaire du 26 octobre 2004 d'élargir le dispositif AbiBac à toutes les académies et à tous les Länder pour l'année scolaire 2007-2008, et appellent les académies et les Länder qui n'offrent pas encore ce dispositif à s'inscrire dans ces partenariats AbiBac et à rendre cette offre disponible ;
4. se félicitent du nombre toujours croissant de jeunes (élèves, étudiants et apprentis) qui séjournent dans le pays voisin et recommandent à tous les jeunes en France et en Allemagne de prendre en considération les possibilités d'échanges et de séjour dans le pays partenaire lorsqu'ils envisagent un séjour à l'étranger,
- souhaitent que l'Office franco-allemand pour la jeunesse continue d'accentuer et de rénover son action permanente visant à lever les barrières entre la France et l'Allemagne pour les jeunes, et notamment les élèves, de toutes origines sociales et à leur offrir des possibilités de séjour dans le pays partenaire,
 - appellent en particulier les élèves et les apprentis ainsi que les enseignants et les entreprises à participer à nouveau activement à la Journée franco-allemande du 22 janvier 2008, jour du 45^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, et à la Journée de découverte dans les entreprises françaises et allemandes qui se déroule dans ce cadre ;
- 5 se réjouissent de la réalisation du 2^{ème} volume du manuel d'histoire franco-allemand (1815-1945), qui doit paraître le 17 mars 2008, comme seul manuel existant commun à deux pays pour l'enseignement général de l'histoire et comme importante contribution à une Europe en mouvement,

- considèrent que ce manuel a permis de donner à la coopération franco-allemande une nouvelle base, susceptible de renforcer la conscience historique et politique des générations futures des deux pays,
- demandent aux Länder allemands, conformément aux décisions de la Conférence des ministres présidents et de la Conférences des ministres de l'éducation de 2003 – et lorsque c'est nécessaire- une procédure rapide d'homologation pour ce volume désormais disponible pour homologation auprès des autorités scolaires et s'efforceront de faire en sorte que ce volume soit utilisé dans le plus grand nombre possible d'établissements scolaires en France et en Allemagne.